

CONSEIL MUNICIPAL DE VENISSIEUX

Séance publique du 20 JUIN 2011

COMPTE RENDU SUCCINCT

Affiché en application de l'article L2121-25
du Code Général des Collectivités Territoriales

Présent(e)s : Mme Michèle PICARD, Mme Yolande PEYTAVIN, M. Henri THIVILLIER, Mme Evelyne EBERSVILLER, M. Lahceme TOUATI, M. Christian FALCONNET, M. Bayrem BRAÏKI, Mme Andrée LOSCOS, M. Thierry VIGNAUD, M. Pierre-Alain MILLET, Melle Chaïneze KABOUYA, M. Eléazar BAFOUNTA, Mme Véronique FORESTIER, M. André GERIN, M. Bernard RIVALTA, M. Jean-Marc THEVENON, Mme Annie BROUET, Mme Michèle BAICCHI, Mme Evelyne BEROU, M. Jean-Maurice GAUTIN, M. Abdelak FADLY, Mme Véronique CALLUT, Mme Marie-Christine SEEMANN, Mme Saliha PRUDHOMME-LATOURE, M. Christophe GIRARD, M. Yvan BENEDETTI, M. Maurice IACOVELLA

Excusé(e)s : Mme Samia LEDESERT, M. Djilannie BENMABROUK, Mme Justine MUSEMBA , Mme Saliha MERTANI, Mme Geneviève SOUDAN

Dépôt de pouvoir : Mme Danièle GICQUEL a donné pouvoir à M. Jean-Marc THEVENON, Mme Edith CHAGNARD-PEILLARD a donné pouvoir à Mme Evelyne BEROU, M. Lotfi BEN KHELIFA a donné pouvoir à M. Lahceme TOUATI, Mme Paula ALCARAZ a donné pouvoir à Mme Evelyne EBERSVILLER, M. Francis RAMBEAU a donné pouvoir à M. Bayrem BRAÏKI, Mme Eliette ORENES a donné pouvoir à M. Bernard RIVALTA, M. Hamza MOREL a donné pouvoir à M. Abdelak FADLY, Mme Amina AHAMADA MADI a donné pouvoir à Mme Michèle BAICCHI, M. Mokrane KESSI a donné pouvoir à M. Jean-Maurice GAUTIN, M. Jeff ARIAGNO a donné pouvoir à Melle Chaïneze KABOUYA, M. Idir BOUMERTIT a donné pouvoir à Eléazar BAFOUNTA, Mme Yvonne LYON a donné pouvoir à M. Christophe GIRARD, Mme Danica LJUSTINA a donné pouvoir à M. Yvan BENEDETTI

Le Conseil municipal

Après avoir adopté à l'unanimité le compte rendu de la séance du 2 mai 2011

A la majorité

1. Adopte le compte administratif de Madame le Maire pour la gestion 2010

A la majorité

2. Déclare que le compte de gestion 2010 de Monsieur le Comptable public n'appelle aucune réserve ni observation

A la majorité

3. Affecte, pour le budget principal, le résultat de clôture de fonctionnement de l'exercice 2010 d'un montant de 8 212 073,32 euros à la couverture du résultat négatif de clôture d'investissement qui s'élève à 6 096 542,03 euros et le reliquat de 2 115 531,29 euros :
 - à concurrence de 1 000 000,00 euros à la réduction du programme d'emprunt inscrit au budget primitif 2011 et
 - à concurrence de 1 115 531,29 euros à l'ouverture de crédits supplémentaires en fonctionnement pour 775 697,29 euros et en dépenses d'investissement pour 339 834,00 euros

A la majorité

4. Accepte le projet de budget supplémentaire établi pour l'exercice 2011 qui s'établit pour le fonctionnement à 815 697,29 euros et pour l'investissement à 2 496 592,00 euros et accepte les budgets annexes du pôle de services publics de Vénissy, de la restauration scolaire et sociale et celui de la chaufferie des Minguettes

5. Prend acte des éléments d'informations relatifs à l'état et l'évolution de la dette jusqu'au 31/12/2010

A l'unanimité

6. Émet un avis défavorable au Projet de schéma départemental de coopération intercommunale du Rhône ; émet un avis défavorable à la dissolution du S.I.V.A.L. et un avis défavorable à la dissolution du Syndicat des Grandes Terres pour le remplacer par une entente ; exprime la volonté de poursuivre l'activité de ces deux syndicats intercommunaux. Soutient la position du comité syndical du SIGERLY concernant la fusion avec le SYDER et conforte les communes dans leur libre choix.

7. Prend acte du résultat du bilan et des comptes dressés par l'Association pour la Promotion des Activités Socio Éducatives de Vénissieux (APASEV) pour l'année 2010

A l'unanimité

8. Approuve l'Avant Projet Définitif (APD) de la reconstruction du groupe scolaire et de la maison de l'enfance Joliot Curie

A l'unanimité

9. Décide des travaux de réhabilitation de la Crèche Le Carrousel - 5 rue Gabriel Fauré

A l'unanimité

10. Accorde à hauteur de 15 % la caution solidaire de la ville en garantie du remboursement de toute somme due au titre d'un emprunt d'un montant de 2 815 000,00 euros que l' Association pour le Développement des Foyers – ADEF Résidences – se propose de contracter pour la construction d'un Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) - rue du Professeur Calmette

A l'unanimité des suffrages exprimés

11. Apporte à la S.A. d'H.L.M. ALLIADE Habitat, la garantie sollicitée à hauteur de 15 % de l'emprunt de 776 176,00 euros à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction de logements sociaux dans un ensemble immobilier avenue Viviani

A l'unanimité des suffrages exprimés

12. Approuve l'apport de la garantie de la commune pour la durée totale du prêt, sur 1/6 des sommes contractuellement dues par ESTIME qui ne seraient pas acquittées selon l'exigibilité

A l'unanimité des suffrages exprimés

13. Accepte l'Avant Projet Définitif (APD) concernant l'aménagement d'une nouvelle entrée et des adaptations suite à la démolition de la galerie marchande de la Maison de Services Publics (MSP de VENISSY)

A l'unanimité des suffrages exprimés

14. Adopte l'ajustement du tableau des emplois

15. Rapport retiré

A l'unanimité

16. Accepte la mise à disposition de personnels techniques de la Ville de Vénissieux en vue de la reconstruction du Centre Nautique Intercommunal

A l'unanimité

17. Accepte le remboursement des frais de déplacement occasionnés à un candidat au poste de directeur de l'École de Musique

A l'unanimité

18. Décide d'attribuer, pour l'année scolaire 2011 / 2012, les subventions dénommées « crédits libres », « fêtes de fin d'année », pour un montant total de 87 159,50 euros

A la majorité

19. Autorise la signature de conventions avec la Caisse d'Allocations Familiales de Lyon en lien avec les activités des structures petite enfance et enfance

A l'unanimité

20. Confirme la désaffectation et prononce le déclassement et la cession d'une partie de l'emprise d'un cheminement piéton, nouvellement cadastré BD 83, sis allée Dulcie September, aux trois copropriétaires : Messieurs MUNOZ, PETIT et ORENES

A l'unanimité des suffrages exprimés

21. Approuve l'échange de terrains entre la Communauté Urbaine de Lyon et la Ville pour une parcelle de 73 m² à déclasser du domaine public communautaire et cadastré section C 2628, et deux parcelles de terrain communales de 22 m² et 233 m² cadastrées section C 2622 et 2624, dans le cadre de l'aménagement de l'îlot Romain Rolland

A l'unanimité

22. Confirme la désaffectation et prononce le déclassement de l'ancienne chaufferie et du terrain vendu à l'association ADEF Résidences, soit la parcelle C 2554, nécessaire à la réalisation du projet d'établissement pour personnes âgées sis angle des rues Eugène Peloux/Professeur Calmette

A l'unanimité

23. Approuve la cession de la parcelle de terrain de 93 m² (issue de la parcelle A 1970), située sur la commune de Champagneux, à Monsieur et Madame JACCON

A l'unanimité

24. Valide le principe de passer des conventions de mise à disposition des installations sportives du Parc de Parilly avec le Département

A l'unanimité

25. Prononce la désaffectation de trois logements de fonction du groupe scolaire Gabriel PERI et prend acte que, compte tenu de ces modifications, le nombre de logements de fonction disponibles pour les enseignants est ainsi ramené à 16 logements

A l'unanimité

26. Autorise Madame le Maire à solliciter une subvention de fonctionnement à la DRAC pour l'opération nationale : Passeurs d'Images

A l'unanimité

27-1. Dit que le déficit de 304 euros, constaté le 16 octobre 2008, de la Régie d'avances et de recettes de l'Équipement Polyvalent Jeunes Pyramide relève de la « force majeure »

A l'unanimité

27-2. Dit que le déficit de 105 euros, constaté le 13 avril 2011, de la Régie de recettes de la Médiathèque relève de la « force majeure »

A l'unanimité des suffrages exprimés

28. Émet un avis favorable, sous réserve de l'avis de la commune de Saint-Fons et de l'avis du CHSCT de l'entreprise, relatif aux installations classées, concernant la demande d'autorisation en vue d'exploiter un atelier de valorisation de « terres rares » - s'agissant du projet COLEOP'TERRE - dans le secteur nord de l'usine RHODIA OPERATIONS de Saint-Fons Chimie - rue Prosper Monnet à Saint-Fons

29. Prend acte des éléments du rapport de gestion annuel de la SACOVIV transmis au titre de l'exercice 2009/2010

30. Prend acte de l'information du compte-rendu des actes de gestion accomplis par Madame le Maire, en vertu de la délibération du 26 octobre 2009 complétée par celle du 17 mai 2010, lui donnant délégation

Le Maire,

Michèle PICARD